

A.D.E.E.
ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT D'ERGal
Affiliée à JADE

en mairie – 1 rue Sainte Anne – 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN – adee.ergal78secretariat@gmail.com

21 Novembre 2019

BULLETIN d'INFORMATIONS A NOS ADHERENTS ET AMIS

Chers adhérents et amis,

Notre dernière lettre d'information de fin août 2019 a porté sur le traitement des déchets végétaux excédentaires, les caméras de surveillance, les pollutions du ru d'Elancourt, la sécheresse, le lavoir d'Ergal et surtout l'imminence de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU*. Nous reviendrons brièvement sur plusieurs de ces sujets, mais nous insisterons particulièrement sur les **suites de l'enquête PLU**, et sans prendre aucun parti, sur la **préparation des élections municipales** à venir.

Les dernières nouvelles

1. **Notre demande de prise en charge des excédents de déchets verts** : Après avoir essuyé un premier refus de la part de la CCCY* d'ouvrir les déchetteries du SIEED* aux particuliers qui voudraient y déposer leurs excédents de déchets verts, nous avons demandé à notre Maire et à la CCCY de trouver le moyen de répondre positivement à cette demande. Nous avons essuyé un deuxième refus au prétexte qu'il fallait réduire les coûts et que les habitants qui le souhaitaient pouvaient déposer leurs déchets à la déchetterie privée de Thiverval en contrepartie du versement de 57€ la tonne. Nous allons voir ce qu'en pensent les listes qui posent leur candidature aux prochaines élections municipales.
2. **La pollution des rus** : Pour ce qui est des pollutions du ru d'Elancourt, M. le Maire a reçu l'ADEE pour l'informer des courriers qu'il a déjà envoyés au SIAMS* et à l'ONEMA* qui sont restés sans réponse. Il a écrit récemment au COBAHMA* pour qu'une enquête soit diligentée (avec copie au SIAMS*, à l'AFB IdF*, à la DDT* et à SQY*). Nous demandons toujours à être reçus par les stations de traitement sur les rus d'Elancourt et de Maurepas et les organismes en charge de la régulation des débits.... Sans succès pour l'instant. Mais nous finirons par obtenir gain de cause quand l'organisation GEMAPI* sera opérationnelle.
3. **Notre action en justice avec la Mairie** : comme vous le savez, nous avons bataillé pour que cessent certaines violations des règles d'urbanisme et surtout la destruction d'une zone humide et le déboisement d'une parcelle classée EBC pour l'aménager en «jardin d'agrément». Nous avons porté l'affaire en justice, avec la Mairie qui s'est portée Partie Civile. Le jugement a été rendu en septembre et nous avons obtenu gain de cause : le propriétaire est condamné à remettre la parcelle en état dans un délai de six mois sous peine d'astreinte financière par jour de retard..... (à suivre).
4. **L'enquête sur le projet de révision du PLU** : elle s'est déroulée, conformément au planning, du 26 août au 27 septembre.
Nous vous avons transmis notre lecture du projet, et avons fortement encouragé chacun à répondre à l'enquête et à faire ses propres commentaires. Les autres associations ont fait de même et certaines se sont beaucoup mobilisées.
Il y a eu plus de 300 contributions à l'enquête, dont certaines très détaillées de 4 à plusieurs dizaines de pages. Le rapport d'enquête, disponible à l'adresse <https://www.jouars-pontchartrain.fr/Dans-le-cadre-de-l-obligation#monancre>, ne donne pas l'impression d'une analyse en profondeur. De nombreux points restent inabordés et ne vont donc pas recevoir de réponse.

La mobilisation n'a pas été inutile puisqu'en réunion avec les associations pour la protection de l'environnement, M. le Maire a communiqué qu'il comptait modifier son projet, supprimer l'une ou l'autre des OAP*, y réduire drastiquement le nombre de logements, remettre quelques parcelles en zone N.

Pour Ergal, l'OAP de la ferme demeure, mais le nombre de logements à créer y a été divisé par deux. L'évolution envisagée du projet nous ramène ainsi à un nombre de logements nouveaux à créer de l'ordre de 750 (hors diffus, soit une réduction de 40% du projet soumis à l'enquête), ce qui correspond en gros aux chiffres fournis lors des «premières heures» du PADD*. A l'époque les associations trouvaient que c'était excessif (plus de 3 fois la densification recommandée par le SDRIF*, plus de 6 fois celle recommandée par le PNR*).

Le projet ainsi révisé fera l'objet d'une **présentation au public le 28 novembre prochain**. A l'ADEE (avec les associations AC* et ASCERB*) nous pensons que l'évolution annoncée est le signe d'une précipitation sans réelle vision pour l'avenir de la commune. Ce n'est pas le projet qui a été soumis à enquête. Nous pensons par conséquent que le projet n'est pas abouti et qu'il ne doit pas être voté par le Conseil Municipal en décembre, pour une entrée en application juste avant les élections municipales.

C'est la raison pour laquelle **nous vous proposons de signer la pétition ci-jointe à l'intention des conseillers municipaux pour leur demander de reporter l'adoption au projet de révision (révisé) du PLU après les élections**, laissant ainsi aux citoyens la latitude de prendre connaissance d'éventuels projets alternatifs et d'exprimer leurs choix dans les urnes.

La pétition a été éditée par l'ASCERB, soutenue par AC/ADEE, et elle est collectée par l'association ACSERB de manière à en centraliser l'inventaire et en assurer la transmission du décompte actualisé aux élus.

5. **Les logements sociaux dans l'entrée d'Ergal :**

Nous savons depuis quelques temps que la parcelle 52 à l'entrée d'Ergal (côté Elancourt) allait être préemptée par le Préfet par suite de l'état de carence en Logements sociaux (LS*) de la commune. Récemment, l'ADEE a été invitée par la Mairie à donner son avis sur un pré-projet de construction de LS. Nous avons appris que la parcelle avait été acquise par l'EPF IF* et que le développement d'un projet de construction de 22 LS ferait l'objet d'un concours d'architectes. Les logements seraient regroupés en 2 blocs «R+1+C», pour moitié côté route d'Elancourt et pour l'autre moitié côté Chemin de Paris, avec les accès voitures et les parkings correspondants par les rues adjacentes. Il n'y aurait qu'une place de stationnement par logement. Entre les blocs seraient aménagés des espaces verts.

Nos commentaires ont été les suivants :

- a) que c'était un mauvais choix de mettre des LS en nombre loin du bourg, des gares, des écoles et des services (d'autant plus qu'il y en aurait d'autres dans l'«OAP de la ferme d'Ergal»). C'était contraire aux recommandations du SDRIF.
- b) que les transports publics étaient insuffisants (en journée), et que cela chargerait encore d'avantage la circulation des voitures aux heures de pointe.
- c) que le nombre de places de stationnement pour les LS dans le hameau étaient insuffisants (1 par logt), qu'il fallait compter 2 voitures par famille (voire plus s'il y avait des enfants adultes) et que l'excédent des voitures utilisées par les locataires ou des visiteurs allait encombrer les rues aux alentours où il n'y avait aucune possibilité de créer de stationnements publics.
- d) que la concentration de 11 logts en partie haute et 11 autres en partie basse allait barrer toute la largeur du champ et poser un problème visuel et de cohérence architecturale avec l'environnement.
- e) qu'il y a sûrement des hétérogénéités majeures dans le sous-sol et on ne sait pas comment les bâtiments vont impacter les écoulements des eaux souterraines (il y a une zone humide et des sources en contrebas de la route d'Elancourt).
- f) que d'après le Plan du PNR, la partie basse de la parcelle (proche de la route d'Elancourt) était exclue du périmètre pouvant être construit et que le PLU, notamment du fait de la bande verte des 50m, devait en principe exclure aussi toute construction en partie hauteEn outre, la partie centrale n'est pas constructible de par les dispositions du PLU qui interdit la construction au-delà d'une certaine distance des rues.
- g) que les LS, vu leur nombre, risquaient aussi de créer les problèmes de voisinage compte tenu de ce qu'on sait sur les incompatibilités comportementales de diverses communautés.

- h) nous avons insisté sur le fait que l'ADEE (avec ses 80 adhérents) ne se sentait pas assez représentative pour l'ensemble du hameau et n'avait pas vocation à seule être consultée et seule à donner un avis. Les représentants de l'ADEE présents ont dit qu'ils saisiraient leur CA* sur la suite à donner, et que l'ADEE informera sans doute le voisinage et ses adhérents à qui elle communiquera ses propres analyses. Mais l'ADEE demande à la Mairie d'organiser de son côté une consultation plus large du quartier ou du hameau.

Nous n'avons pas noté d'intention de la part de la Mairie de faire ses propres commentaires sur la pertinence du projet, alors qu'elle suit elle-même la recommandation du SDRIF de ne pas construire en nombre de logements sociaux loin du bourg. Par contre, nos avis ont été livrés à la vindicte des conseillers municipaux et présentés comme un refus d'accueillir des logements sociaux... Ce que nous réfutons énergiquement.

Par contre, nous maintenons que l'implantation de LS devait être soumise à un examen attentif de l'environnement et que les règlements du PLU devaient être respectés par tous, sans quoi chacun fait ce qu'il veut.

Il appartiendra donc à chaque citoyen de donner son avis, si possible avant le dépôt inattendu d'un permis de construire dont personne n'aurait vu le projet.

6. La préparation des élections municipales et nos implications respectives :

La bataille autour du PLU a démontré qu'il était impératif que soit mise en place une charte pour une gouvernance élargie. Il faut qu'il soit donné une place au citoyen pour s'exprimer et que le citoyen qui le souhaite puisse s'investir, aux côtés des élus, dans l'administration et le devenir de la cité.

C'est pour cela qu'il est impératif de fournir aux candidats qui se présentent aux élections une liste de nos demandes et surtout qu'on leur propose un mode de gouvernance qui permette la co-construction et la co-évaluation de la politique et de la gestion de la commune.

Il faut pour cela que les citoyens s'engagent à investir un peu de leur temps, qu'ils participent activement au fonctionnement des associations et à de nombreux groupes de réflexion (à créer) qui auront à accompagner les futurs élus.

Comme pour les élections précédentes, nous proposerons la liste de nos demandes afin d'obtenir leurs commentaires et leurs engagements quant à la suite qu'ils comptent leur donner.

Cette liste comprendra

- des demandes pratiques concernant notre environnement et notre vie de tous les jours
- des demandes ou propositions quant à l'organisation de la gouvernance de la commune, des outils de contrôle et de communication, ainsi que de la participation des associations et des citoyens.

Pour tout cela, nous avons besoin de vous.

Nous avons besoin que dans nos associations des citoyens en activité prennent progressivement la relève des anciens, aujourd'hui à la retraite, et qu'ils s'investissent pour que soient pris en compte leurs besoins d'aujourd'hui et ceux de leurs enfants.

Nous avons besoin de toutes les générations pour élaborer la liste des demandes à adresser aux candidats des élections à venir. ...

et nous avons besoin de connaître vos suggestions et vos envies au sujet d'une gouvernance élargie à laquelle vous souhaiteriez participer.

**NOUS COMPTONS SUR VOS CONTRIBUTIONS ;
NOS AVIS NE COMPTENT QUE S'ILS SONT PARTAGÉS PAR LE PLUS GRAND NOMBRE.
MERCİ PAR AVANCE.**

Pour nous joindre : par courrier, ADEE en Mairie, 1 rue Sainte Anne à Pontchartrain

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADEE se tiendra le VENDREDI 24 Janvier 2020.

GLOSSAIRE

AFBIdF : Agence Française de la Biodiversité d'Ile de France (anciennement ONEMA)

AC : Association de Chennevières

ASCERB : Association Chartriptaine de Sauvegarde de l'Environnement Rural et de la Biodiversité

CA : Comité d'administration

CCCY : Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

COBAHMA : Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses affluents

DDT : Direction Départementale des Territoires

EBC : espaces boisés classés

EPF IF : Etablissement Public Foncier Ile De France

JADE : Jonction des Associations de Défense de l'Environnement

JP : Jouars Pontchartrain

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

LS : Logements Sociaux

OAP : Opérations d'Aménagement et de Programmation

ONEMA : voir AFB IdF

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU : plan local de l'urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile de France

SIAMS : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure

SIEED : Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets

SQY : Saint Quentin en Yvelines ? en charge de l'exploitation des stations de traitement des eaux usées

SRHH : Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,